

WBE,
Je postule!



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Nos valeurs

- La démocratie
- L'ouverture au monde et la démarche scientifique
- Le respect et la neutralité
- L'émancipation citoyenne, sociale et professionnelle.

Pourquoi postuler à WBE ?

Parce que les métiers de l'enseignement sont **porteurs de sens**. En rejoignant Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), vous intégrez l'**enseignement officiel** et participez au développement des individus, jeunes et moins jeunes, et de la société dans son ensemble.

WBE est le plus grand pouvoir organisateur d'enseignement à Bruxelles et en Wallonie. Il compte **500 établissements**, du maternel au supérieur en passant par l'enseignement de promotion sociale, des internats et des centres PMS.

WBE forme annuellement **200.000 élèves, étudiantes et étudiants**. Les possibilités d'emploi y sont nombreuses, que ce soit dans des fonctions de pénurie ou non. Avec une équipe composée de 30.000 membres du personnel, **il est l'un des plus importants employeurs du pays.**

Alors, pourquoi pas vous ?



N'oubliez pas de postuler chaque année !

Le compte Cerbère est le compte sécurisé des enseignants de WBE.

Comment postuler à WBE ?

Rendez-vous sur www.wbe.be/jepostule
Demandez ou mettez à jour votre **Compte Cerbère** «Intervenant dans les établissements».

Je suis encore aux études, puis-je postuler ?

OUI, vous créez alors un compte Cerbère «Citoyen» pour vous connecter à l'interface de candidature.

Je n'ai jamais postulé et aimerais réorienter ma carrière, est-ce possible ?

OUI, si vous n'avez pas encore de n° de matricule, créez un compte Citoyen pour postuler.

Que dois-je prévoir comme documents ?

- ✓ Copie de mes diplômes et attestations
- ✓ Extrait de casier judiciaire Modèle 2 (de moins de 6 mois)
- ✓ Équivalence de diplômes (si nécessaire)
- ✓ Attestation d'expérience utile (si nécessaire)
- ✓ Certificat de connaissance linguistique (si nécessaire)
- ✓ Documents spécifiés dans l'appel



Des questions ?

Consultez la FAQ (Foire aux questions) disponible via www.wbe.be/jepostule.

Comment postuler ?

JE POSTULE!

Votre candidature doit impérativement être transmise dans les délais et respecter la forme demandée !

Le classement des temporaires est établi sur base des critères stricts énoncés dans le STATUT des membres du personnel.

Le classement est établi notamment sur base des titres en possession du candidat, du nombre de ses candidatures, du nombre de jours déjà prestés, etc.

Le service des désignations prend contact avec vous pour vous signifier votre (vos) désignation(s).

Votre candidature entre dans le CLASSEMENT

Appel à candidatures

Votre **dossier personnel** est accessible en continu.

N'hésitez pas à préparer l'appel :

- Mettez à jour vos informations
- Commandez votre extrait de casier judiciaire modèle 2
- Demandez vos attestations: équivalences de diplômes, connaissance du français, etc.
- Numérisez vos diplômes et attestations

Le service de la Carrière traite votre candidature

Les agents du service de la Carrière caractérisent et valident les attestations que vous avez téléchargées, traitent vos informations dans votre dossier « Carrière » et valident votre candidature.

Vous êtes désigné dans une fonction au sein d'un établissement

Les désignations des temporaires sont effectuées **après** les opérations statutaires (par exemple: changements d'affectation, désignations des temporaires prioritaires, etc.) dans l'ordre du classement au sein des zones sélectionnées par le candidat.



*Vous pouvez postuler
dans plusieurs zones à Bruxelles
et en Wallonie*

Lors de votre candidature,
vous devrez préciser les **fonctions**
pour lesquelles vous postulez et les **zones**
géographiques sélectionnées.

- 1**
 - Rendez-vous dans l'espace « WBE Recrutement Enseignement » accessible depuis le site www.wbe.be
 - Identifiez-vous avec votre **compte Cerbère**
- 2**
 - Complétez votre dossier personnel (disponible hors appel).
 - Téléchargez vos attestations au format PDF
 - Complétez le formulaire de candidature en indiquant vos états de service.
- 3**
 - Vérifiez vos informations
 - Validez votre formulaire de candidature
 - Transmettez votre formulaire en un clic



Chaque année, WBE ouvre **15 appels** répartis sur l'année scolaire :

JANVIER

- Temporaires de l'enseignement de plein exercice
- Temporaires prioritaires de l'enseignement de plein exercice
- Puériculteur(s) et Puéricultrice(s) non statutaires
- Maîtres et professeurs de religion
- Temporaires de l'enseignement de Promotion sociale secondaire
- Temporaires de l'enseignement de Promotion sociale supérieur

FÉVRIER

- Personnels administratifs

MARS

- Hautes Écoles
- Écoles supérieures des Arts
- Personnels administratifs des Hautes Écoles et des Écoles supérieures des Arts
- Pôles territoriaux

AVRIL

- Stagiaires des Centres PMS

MAI

- Personnels techniques des Centres PMS
- Stagiaires du Personnel administratif
- Stagiaires Religion

